

EAU ET ASSAINISSEMENT

CE QUI CHANGE AU 1^{ER} JANVIER 2023

NOUVELLE IDENTITÉ

INTERC'EAU DEVIENT LE PÔLE INTERCOMMUNAL DE L'EAU

À l'occasion de l'extension de son champ d'intervention, Interc'eau, la régie de l'eau du Clermontais, change d'identité et s'appelle désormais le Pôle Intercommunal de l'Eau.

INTERC'EAU

Régie du CLERMONTAIS
EAU & ASSAINISSEMENT



EXTENSION DE LA RÉGIE

CLERMONT L'HÉRAULT, NÉBIAN ET VILLENEUVETTE REJOIGNENT LE PÔLE INTERCOMMUNAL DE L'EAU

Au 1^{er} janvier 2023, ces trois communes précédemment gérées par la SAUR rejoignent le Pôle Intercommunal de l'Eau du Salagou Cœur d'Hérault.

Désormais, l'intercommunalité gèrera toutes les communes du territoire à deux exceptions : Péret qui conserve sa propre régie, et Usclas d'Hérault qui ne délègue que l'assainissement au Salagou Cœur d'Hérault (eau potable via la SMEVH).

Avant 2018

Gestion de la compétence Eau et Assainissement par chaque commune ou syndicat

À partir de 2018

Intégration de la compétence Eau et Assainissement par l'intercommunalité avec 17 communes en gestion

À partir de 2023

Extension du périmètre d'action du Pôle Intercommunal de l'Eau à 20 communes



PÔLE INTERCOMMUNAL DE L'EAU

4 rue du Maréchal Ferrand - ZAC de la Barthe - BP26 - 34230 Paulhan
Accueil du public : du lundi au jeudi de 8h à 12h30 et le vendredi de 8h à 12h

► N° Vert **0 805 295 715**

eau.assainissement@cc-clermontais.fr

CONTRAINTES RÉGLEMENTAIRES

LES TARIFS DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT ÉVOLUENT

Afin de se conformer aux contraintes réglementaires imposées par l'État en termes de rendements des réseaux et de répondre aux besoins en eau et assainissement pour les années à venir, le Salagou Cœur d'Hérault a mis en place le **Programme Pluriannuel d'Investissements (PPI) 2022-2030**. D'un montant total de 42 Millions d'euros, ces investissements indispensables pour notre territoire, entraînent de ce fait une augmentation du tarif de l'eau et de l'assainissement.

Malgré cette évolution, **les tarifs de l'eau et assainissement restent similaires à la moyenne nationale**. La part fixe annuelle (abonnement) n'évoluera qu'à la marge. Pour la part variable, trois paliers de tarification seront appliqués afin d'inciter les usagers à maîtriser leur consommation tout en prenant en compte les petits consommateurs. Dans un esprit d'équité, **le prix de l'eau sera harmonisé pour tous les habitants du territoire**.

Tarif* eau et assainissement au 1^{er} Janvier 2023

	Abonnement annuel	De 0 à 40 m ³	De 41 à 120 m ³	+ de 120 m ³
Eau potable	45,48 € HT	1,14 € HT/m ³	1,42 € HT/m ³	1,79 € HT/m ³
Assainissement	51,30 € HT	1,08 € HT/m ³	1,35 € HT/m ³	2,11 € HT/m ³

*TVA eau potable : 5,5% / TVA assainissement : 10% / Tarifs hors redevance de l'Agence de l'Eau.

SIMULATIONS DE FACTURES

Je consomme en m ³ /an	Je paie	
	Par an	Par mois
30	193,31 € TTC	16,11 € TTC
60	294,03 € TTC	24,50 € TTC
90	400,67 € TTC	33,39 € TTC
120	507,30 € TTC	42,27 € TTC
150	650,74 € TTC	54,16 € TTC

MENSUALISEZ VOS FACTURES D'EAU

Afin de lisser le montant de votre consommation en eau sur l'année, nous vous invitons à mensualiser le paiement de vos factures. Pour cela 3 étapes simples :

1. Téléchargez le contrat de mensualisation et le mandat SEPA sur notre page dédiée à la mensualisation (ou se les procurer à l'accueil du Pôle Intercommunal de l'Eau à Paulhan)

2. Remplissez les deux documents

3. Renvoyez-les par email ou par courrier

eau.assainissement@cc-clermontais.fr

Pôle Intercommunal de l'EAU - 4, rue du Maréchal Ferrand, ZAE La Barthe - BP 26 - 34230 Paulhan



POUR ALLER PLUS LOIN LES TARIFS 2023



Voir la page dédiée aux tarifs 2023 avec les simulations de facture détaillées

<https://cutt.ly/zNEaStK>

LE PPI



Consultez en ligne le Plan Pluriannuel d'Investissements et les travaux à venir

<https://cutt.ly/WNEpMqt>

DES QUESTIONS ?



Vous n'avez pas trouvé la réponse à vos questions sur ce flyer ? Rendez-vous dans la section *Questions/Réponses* en bas de la page dédiée aux tarifs 2023

<https://cutt.ly/zNEaStK>